

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS – PARENTS

“L'ENTRE NOUS”

PROJET DE FONCTIONNEMENT

LOGO

PARTENAIRES
ET
PERSONNES REFERENTES

Département de la Loire

Pôle vie sociale

Direction de la Protection Maternelle et Infantile

Le Clos des Cèdres

4 square François Margand

42000 Saint Etienne cedex 01

Laure KAWAYE,

Responsable accueil individuel petite enfance

laure.kawaye@loire.fr

04 77 49 76 51

Caf de la Loire

Service Développement Territorial

55 rue de la Montat

42000 Saint-Etienne cedex 1

Laure GERBE

Conseillère technique parentalité

Laure.gerbe@caf42.caf.fr

04 77 49 35 17



SE RENSEIGNER : www.caf.fr / www.loire.fr / www.mon-enfant.fr

L'ENTRE NOUS
LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS – PARENTS
VILLE DE FIRMINY
PROJET DE FONCTIONNEMENT

Le lien familial qui fonde les représentations et les pratiques des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) apparaît comme leur marque spécifique parmi les services d'accueil des jeunes enfants.

Ces lieux offrent un espace de parole et de réassurance dans une perspective de prévention, en dehors de toute injonction éducative ou de visée thérapeutique. Tous utilisent l'expression de la parole et le jeu comme support de la relation

L'ouverture d'un LAEP est soumise à un avis conjoint du Président du Conseil départemental et du Directeur de la caisse d'Allocations familiales. Le dossier doit comporter des éléments sur la genèse du projet, les objectifs, les modalités de fonctionnement, le profil des accueillants et le budget.

Une convention relative au fonctionnement et au financement de la structure est signée avec chacun des partenaires (le département de la Loire et la Caf de la Loire).

Des objectifs communs : Cf Référentiel national joint en annexe

- Favoriser le développement et l'autonomie des enfants, les accompagner dans la socialisation et aider à préparer la séparation d'avec le milieu familial.
- Conforter la relation enfants-parents, valoriser les compétences parentales et favoriser l'épanouissement de chacun.
- Permettre la rencontre entre les familles et concourir à la lutte contre l'isolement.
- Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation enfants-parents.

Principes de base et modalités de fonctionnement garanties :

Les LAEP reposent sur un certain nombre de principes communs : **anonymat, confidentialité, gratuité, neutralité.**

- Accueil de l'enfant de moins de 4 ans (ou 6 ans) en présence d'un parent ou d'un adulte référent, responsable de l'enfant pendant la durée de l'accueil. L'adulte accompagnant a l'obligation de rester dans le lieu avec l'enfant.
- Les personnes accueillies choisissent librement de fréquenter le LAEP, sans inscription préalable.
- **Accueil des futurs parents**
- **Durée de présence libre**
- **Respect de l'anonymat et de la confidentialité :**

- Seul le prénom de l'enfant, son âge et le lien qui l'unit à l'adulte qui l'accompagne sont demandés.
 - La confidentialité est une règle absolue. Rien de ce qui ne se dit ni de ce qui se vit ne doit sortir du lieu. Les accueillants qui exercent une profession dans un autre service ne diffusent pas de renseignements entre leurs différents lieux de travail.
 - La règle de confidentialité ne souffre que d'une exception, en cas de situation de danger pour l'enfant.
 - La neutralité des accueillants s'exprime dans une attitude discrète, compréhensive, d'absence de jugement, de questions intrusives.
- **Présence d'au moins deux accueillants par séance :**
 - Les accueillants sont le plus souvent des psychologues, psychanalystes, travailleurs sociaux, professionnels de la petite enfance. Ils doivent justifier d'une formation à l'écoute et à l'entretien et/ou d'une compétence en matière de petite enfance validée par un diplôme, une formation spécifique ou une expérience professionnelle.
 - La posture d'accueillant nécessite des qualités relationnelles et une formation permanente.
 - C'est la fonction d'accueillant qui est mise en avant auprès des personnes accueillies quelle que soit la formation initiale ou la profession exercée par ailleurs.
- **Mise en place obligatoire d'une supervision ou de séances d'analyse de la pratique professionnelle :**
 - Elles permettent aux accueillants d'exprimer les relations établies durant les accueils, les difficultés rencontrées, de réfléchir à la signification de telle attitude en se confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis à vis des accueillis.
 - Le superviseur accompagne cette démarche impliquante nécessitant une remise en question et un cheminement personnel.
 - La supervision se distingue des temps d'information, de formation et de coordination des équipes.
- **Limitation des accueils :**
 - Le groupe de personnes accueillies simultanément - enfants et adultes- ne dépasse pas une vingtaine de personnes afin de préserver la fonction d'écoute et de conforter les relations enfants/parents.
- **Un local spécifiquement aménagé, bien intégré dans le tissu social local :**
 - Une entrée particulière au LAEP doit être prévue pour garantir la neutralité.
 - L'aménagement de l'espace et la présence simultanée d'au moins deux accueillants offrent un cadre sécurisant, favorisant le bien-être de chacun et les relations entre les participants, adultes et enfants.
- **Suivi du projet :**
 - Un Comité de pilotage et/ou de suivi se réunit au moins une fois par an en présence du gestionnaire, des accueillants, des partenaires du quartier, des représentants des institutions financières. Il permet de suivre l'évolution du projet, de s'assurer de la cohérence avec les objectifs et d'apporter un avis sur le fonctionnement.

- A l'initiative de la Caf, des rencontres régulières sont proposées à l'ensemble des accueillants des LAEP à l'échelle départementale. Elles permettent des échanges d'expérience et une réflexion sur la pratique au regard des objectifs
- Une formation d'une journée par an est mise en place dans ce cadre.

GESTIONNAIRE : VILLE DE FIRMINY

- NATURE JURIDIQUE : Structure municipale
- RESPONSABLE DE LA STRUCTURE GESTIONNAIRE : Mairie de Firminy
- ADRESSE : Place du Breuil CS 10040 42702 FIRMINY CEDEX
- TELEPHONE : 04 77 40 50 60 MAIL : mairie@ville-firminy.fr
- NUMERO SIRET/SIREN : 214 200 958 00012

-

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : LAEP L'ENTRE NOUS

ADRESSE : 5 rue de l'Ecole 42700 FIRMINY

- TELEPHONE : 06 77 48 45 30 MAIL : ccastanet@ville-firminy.fr
- DATE D'OUVERTURE : Janvier 2026
- CAPACITE PREVUE : 15 personnes en simultané, 20 sur l'ensemble de la séance
- AMPLITUDE D'OUVERTURE INITIALEMENT PREVUE : 47 semaines d'ouverture par an, 14h30-17h le mercredi, 9h-11h30 le samedi.

ADRESSE : 2 Chemin de Sous Paulat 42700 FIRMINY

- TELEPHONE : 06 77 48 45 30 MAIL : ccastanet@ville-firminy.fr
- DATE D'OUVERTURE : janvier 2026
- CAPACITE PREVUE : 12 personnes en simultané, 20 sur l'ensemble de la séance
- AMPLITUDE D'OUVERTURE INITIALEMENT PREVUE : 47 semaines d'ouverture par an, 8h30-11h30 le vendredi

❖ CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES OU QUARTIERS CONCERNES : Le LAEP sera implanté à Firminy, avec une ouverture à l'ensemble du territoire de la Vallée de l'Ondaine et aux communes périphériques qui ne disposent pas encore d'infrastructures de proximité pour la petite enfance.

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES :

- Nombre d'habitants : 17128
- Nombre d'enfants < 6 ans : 1306
- Nombre d'enfants < 4 ans : 934 Insee 2022 dont 555 entre 0-2 ans

DIAGNOSTIC :

1. Contexte général du territoire

Firminy est une commune de 17 128 habitants présentant une fragilité sociale notable.

- 60 % de la population est couverte par des prestations de la CAF, contre 50 % au niveau départemental.
- Le taux de chômage des allocataires s'élève à 13,3 %, soit près de quatre points au-dessus de la moyenne de la Loire.

Ces indicateurs traduisent une dépendance importante aux aides sociales et soulignent des difficultés économiques structurelles. Le territoire se caractérise donc par un besoin marqué de dispositifs d'accompagnement social, éducatif et parental.

2. Profil des familles et des enfants

- 1 988 allocataires ont des enfants ; parmi eux, 26 % sont des familles monoparentales (20 % au niveau départemental).
- Un tiers des couples allocataires ont trois enfants ou plus, accentuant la complexité des parcours éducatifs et la charge parentale.

Ces données montrent une probabilité accrue de difficultés dans l'exercice de la parentalité et renforcent le besoin d'espaces d'écoute, de partage et de soutien accessibles à toutes les familles.

3. Petite enfance et modes de garde

- La dynamique démographique est soutenue : 1104 naissances enregistrées en 2022 et 1 176 naissances en 2024, soit un taux de natalité croissant de 5,95 % par rapport à 2023.
- On recense actuellement 555 enfants de 0 à 2 ans (2023) et 536 enfants de moins de 3 ans recensés par le PIAPE.
- Les modes de garde restent insuffisants : taux de couverture de 43 % contre 60 % au niveau départemental.
 - EAJE : 70 places pour 276 enfants inscrits (dont 202 issus de familles en situation de précarité)
 - Assistants maternels : 49 professionnels pour 162 enfants

Les retours qualitatifs des professionnels (PIAPE, crèches, centres sociaux) confirment un besoin fort d'espaces de transition vers la vie collective pour les tout-petits.

4. Pauvreté et précarité

- 1 704 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, représentant 4 536 personnes, dont 2 177 enfants.
- Plus d'un quart des allocataires (28 %) disposent d'un quotient familial inférieur à 600 €, et 56 % bénéficient d'une aide au logement (45 % au niveau départemental).

La pauvreté infantile accentue l'isolement des familles et fragilise les parcours éducatifs dès la petite enfance.

4 bis. Focus sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Près de 16 % de la population municipale (2 713 habitants) vit dans un QPV, concentrant les fragilités sociales :

	Quartier Layat-Bas-Mas (897 hab.)	Quartier Firminy Vert (1 816 hab.)
 Familles monoparentales	38,4 %	30,6 %
 Taux de pauvreté (seuil 60 %)	41 %	37 %
 Jeunes 0-14 ans	26,6 %	17,7 %
 Enfants <3 ans	Plus forte présence (accentue besoins de garde et parentalité)	–
 Enfants bénéficiaires CAF	380 (65 <3 ans, 57 de 3-6 ans)	559 (80 <3 ans, 89 de 3-6 ans)
 Taux de chômage	33,2 %	42,8 %

Ces quartiers concentrent à la fois pauvreté, chômage, forte proportion de jeunes enfants et familles monoparentales, renforçant l'isolement et la précarité éducative.

5. Parentalité et offre existante

- L'offre de soutien à la parentalité est restreinte :
 - o Un seul LAEP (extension du LAEP INOU) fonctionnant une demi-journée par semaine
 - o Fermeture du LAEP La Coccinelle sur Firminy, privant les familles d'un lieu de proximité essentiel
- Les autres structures (centres sociaux, relais petite enfance, crèches, écoles maternelles) offrent un accompagnement mais insuffisant.
- Tensions familiales visibles : 97 signalements de séparation d'allocataires en 2023

Le déficit d'espaces de socialisation libre, anonyme et gratuit pour les tout-petits et leurs parents demeure important.

Enjeux de l'ouverture d'un LAEP

L'ouverture d'un nouveau LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) à Firminy répond à des besoins structurants identifiés sur le territoire, liés à la fragilité sociale, économique et familiale :

- **Fragilité socio-économique et isolement parental** : une majorité de familles dépend de prestations sociales, avec un chômage élevé et une pauvreté infantile notable, tandis que les familles monoparentales, surreprésentées dans les QPV, restent particulièrement isolées.
- **Insuffisance de l'offre petite enfance** : la couverture des modes de garde est limitée (43 % pour les 0-2 ans) et les places en EAJE ou chez les assistants maternels sont très restreintes.
- **Manque d'espaces de socialisation** : les jeunes enfants disposent de peu de lieux de transition vers la vie collective, situation aggravée dans le quartier Layat-Bas-Mas.
- **Déficit laissé par la fermeture du LAEP La Coccinelle** : la disparition de ce lieu gratuit et de proximité a accentué le besoin d'accompagnement parental et de soutien social.

Objectifs et impacts attendus

Le LAEP devra être conçu comme un lieu ouvert, accessible, universel et complémentaire aux structures existantes, en cohérence avec la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Vallée de l'Ondaine. Il permettra de :

1. **Soutenir les parents** : proposer un espace d'écoute, d'échanges et de conseils parentaux, adapté aux familles en situation de précarité ou monoparentales.
2. **Favoriser l'éveil et la socialisation des enfants** : offrir un cadre sécurisé et stimulant pour les tout-petits, contribuant à prévenir les difficultés éducatives et psychologiques.
3. **Rompre l'isolement familial** : créer un lien social et communautaire, en particulier pour les familles résidant dans les QPV (Layat-Bas-Mas et Firminy Vert).
4. **Prévenir les difficultés éducatives et sociales** : intervenir tôt pour soutenir les dynamiques parent-enfant et réduire les risques d'isolement ou de retard de socialisation.
5. **Renforcer la cohésion sociale** : devenir un lieu d'échanges intergénérationnels et de rencontres entre familles, contribuant au mieux-vivre ensemble sur le territoire.

❖ **CAPACITE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE CONCERNE (Nombre de places) :**

 Type de structure	 Structure / Service	 Capacité (places)
 Ateliers parents-enfants	CAFV – Soirées jeux	20 (0-6 ans)
	CLE – Ateliers parents-enfants	20 (3-6 ans)
	MPT – Atelier parentalité	20 (0-3 ans)
 ALSH / Centres de loisirs	Centre Aéré	80
	CSSL	24
	MPT	20
	CAFV	25
 École privée OGEc St Firmin	Les Minis (petite enfance)	25
	Périscolaire Maternelle	85
 Structures multi-accueil	Multi-accueil municipal – Jardin des Zaplous	50
	Micro-crèche – Le Chat Perché	10
	Micro-crèche associative – K'om chez nounou	10
	Micro-crèche privée – Le Coin des Pillous	12
	Maison d'assistante maternelle – Il était une fois	12
 Écoles publiques maternelles	Maternelle Le Mas	115
	Maternelle La Tardive	100
	Maternelle Waldeck Rousseau	75
	Maternelle Chazeau	40
	Maternelle Fayol	53
	Maternelle Le Stade	106
	Maternelle Corde Bois de la Barge	76
 Relais Petite Enfance (RPE)	Point Info Accueil Petite Enfance	49 assistantes maternelles actives et 167 places d'accueil
 Accueil périscolaire	École primaire du Stade	115
	La Marronnière	40
	CLE Les Noyers	25
	École primaire La Tardive	28
	Centre d'animation de Firminy Vert	20

 Type de structure	 Structure / Service	 Capacité (places)
	École primaire et maternelle Fayol	24
	École primaire et maternelle du Mas	30
	Centre aéré La Marronière	15
 Médiathèque	Médiathèque	100
 Structures de proximité	Consultation PMI – Centre d’Animation Firminy Vert	–

❖ ORIGINE DU PROJET

❖ CONSTATS, DIAGNOSTIC, EVALUATION :

L’initiative de créer un nouveau LAEP à Firminy est née d’un double constat : d’une part, la **fermeture du LAEP “La Coccinelle”**, qui avait laissé un vide pour les familles ; d’autre part, le fait que l’extension du LAEP **INOUE** sur la commune ne proposait qu’une **demi-journée par semaine**, insuffisante pour répondre aux besoins émergents.

Le diagnostic territorial, réalisé par le **service animation sociale et politique de la ville**, a confirmé ces constats en les reliant aux évolutions sociales locales (augmentation du nombre de familles monoparentales, forte précarité, déficit de modes d’accueil pour les moins de 3 ans, besoins des quartiers prioritaires).

Parallèlement, la **Convention Territoriale Globale (CTG) de la Vallée de l’Ondaine** a identifié le développement des actions de soutien à la parentalité et à la petite enfance comme une priorité. L’articulation avec les communes voisines (La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles) a été envisagée très tôt, afin de garantir une cohérence d’ensemble et une complémentarité des dispositifs.

Les différents travaux menés par les services municipaux, les centres sociaux et les partenaires ont permis de dégager plusieurs constats partagés :

- Le LAEP constitue une étape préparatoire à l’entrée en crèche pour plusieurs enfants de 2 à 3 ans, facilitant l’adaptation progressive.
- Le PIAPE a exprimé le besoin d’un lieu d’activités dédié aux 2-3 ans, en lien avec les centres sociaux.
- Les familles ont besoin d’un espace identifié, souple, sans inscription ni contraintes, accessible librement et gratuitement, pour favoriser les rencontres et le lien social.
- La fermeture de “La Coccinelle” a renforcé les tensions sur l’offre d’accueil.
- Les quartiers prioritaires accentuent les enjeux de précarité, d’isolement et de besoin d’accompagnement à la parentalité.

Ces constats reposent à la fois sur des données quantitatives (INSEE, CAF, CTG, ETHEA) et des observations qualitatives issues du terrain, des retours de familles et des professionnels.

❖ IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS A LA CONCEPTION ET A L’ELABORATION DU PROJET ET DE CEUX QUI ONT ETE CONSULTES (Professionnels, parents, partenaires...) :

Le projet est le fruit d'une démarche collective et concertée, associant de nombreux acteurs du territoire :

- Services municipaux : scolaire, petite enfance, centres sociaux, service animation sociale et politique de la ville.
- Partenaires institutionnels : CAF Loire, PMI, CTG Vallée de l'Ondaine.
- Structures locales : PIAPE, associations de parentalité, éducateurs polyvalents, TISF.
- Professionnels de terrain : équipes de crèches, écoles maternelles, hôpital du Corbusier, sages-femmes.
- Élus municipaux.
- Parents, consultés à travers des temps d'échanges et des sondages.

Plusieurs réunions ont jalonné la construction du projet :

- Concertation en mairie (18 février) ;
- Rencontre de travail au centre d'animation de Firminy Vert (14 mai) ;
- Réunion de croisement des données et validation des questionnaires familles/professionnels (19 juin) ;
- Point spécifique sur l'intégration dans la CTG (9 juillet) ;
- Réunion de finalisation du projet (4 septembre).

Cette démarche partenariale a permis de valider les constats, de préciser les besoins et d'identifier les conditions de réussite du futur LAEP.

❖ VALEURS, PRINCIPES GUIDANT L'ACTION

Les valeurs et principes qui structurent le projet du LAEP de Firminy ne sont pas seulement issus des orientations nationales, mais ont été largement définis et confirmés par les familles et les professionnels du territoire lors des temps de concertation.

Les parents ont exprimé leur souhait de pouvoir partager des moments de jeux et d'éveil avec leurs enfants dans un cadre adapté, mais aussi de rencontrer d'autres parents pour échanger et rompre l'isolement. Les professionnels ont, de leur côté, insisté sur la nécessité de créer un lieu identifié, souple, sans stigmatisation, facilitant la transition des enfants vers les modes d'accueil collectifs.

De ces échanges se dégagent des valeurs fortes :

- **Universalité** : un accueil ouvert à toutes les familles, sans distinction d'origine sociale, culturelle ou géographique, sans condition d'inscription.
- **Accessibilité** : gratuité, proximité des quartiers, souplesse des horaires d'ouverture, afin que toutes les familles puissent en bénéficier.
- **Neutralité** : respect de la diversité des parcours et des histoires familiales, sans jugement, dans un cadre bienveillant et sécurisant.
- **Prévention précoce** : repérage et accompagnement des fragilités parentales avant qu'elles ne deviennent des difficultés majeures, avec une logique de soutien et non de contrôle.
- **Socialisation** : offrir aux enfants un premier espace collectif, sécurisant et adapté, favorisant leur éveil, leur autonomie et leur rencontre avec d'autres.
- **Soutien à la parentalité** : permettre aux parents de souffler, de prendre confiance, d'échanger entre pairs, de partager leurs expériences, d'être écoutés et accompagnés dans leur rôle éducatif.

Ces valeurs, co-construites avec les familles et les partenaires, constituent la charpente du projet. Elles garantissent que le LAEP sera non seulement un lieu d'accueil et de socialisation, mais aussi un espace de ressources et de prévention, répondant aux réalités sociales de Firminy.

Finalité, visée, objectifs, conception de l'accueil / ce qu'on attend des accueillants, ce que les familles pourront trouver...

L'ouverture du LAEP à Firminy répond à un besoin identifié de longue date sur le territoire : proposer un lieu ouvert, accessible et universel, destiné à soutenir la parentalité et à favoriser l'éveil et la socialisation des jeunes enfants. Ce besoin a été confirmé par la fermeture de « La Coccinelle », l'insuffisance de

l'extension du LAEP INOU et les constats des professionnels et familles sur le terrain, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Le projet s'inscrit dans la logique de la CTG Vallée de l'Ondaine, tout en conservant son identité locale, répondant directement aux besoins exprimés par les familles et les professionnels de Firminy. Il vise à créer un lieu repéré et identifiable, complémentaire aux structures existantes (crèches, assistantes maternelles, centres sociaux, PIAPE), mais sans s'y substituer, et orienté vers la prévention précoce et le soutien à la parentalité.

Objectifs pour les enfants

Le LAEP offrira un cadre adapté à l'éveil, au développement et à la socialisation des jeunes enfants, en veillant à :

- Favoriser l'acquisition du langage et le développement psychomoteur ;
- Stimuler la curiosité et le plaisir d'apprendre, à travers des activités diversifiées et adaptées à chaque âge ;
- Faciliter la création de premiers liens sociaux, essentiels à la socialisation et à la confiance en soi ;
- Préparer progressivement la séparation d'avec le milieu familial, étape clé avant l'entrée en maternelle ;
- Contribuer à la prévention des difficultés relationnelles ou des troubles du développement.

Objectifs pour les parents

Le LAEP sera un **espace ressource** permettant aux parents de :

- Partager des moments privilégiés de jeu et d'éveil avec leurs enfants ;
- Observer et comprendre le développement de leur enfant, identifier ses besoins, ses compétences et ses progrès ;
- Échanger avec d'autres parents, rompre l'isolement et créer du lien social ;
- Bénéficier d'écoute, de conseils et d'accompagnement professionnel pour renforcer leur rôle éducatif et leur confiance parentale ;
- S'impliquer dans des activités collectives favorisant le lien parent-enfant et la co-éducation.

Objectifs pour les familles et le territoire

Au niveau collectif, le LAEP contribue à :

- Favoriser la rencontre entre familles, renforcer les solidarités et lutter contre l'isolement social et territorial ;
- Encourager l'utilisation et la connaissance des ressources locales (bibliothèques, ludothèques, écoles, services de santé et PMI, centres sociaux ...) ;
- Soutenir les initiatives parentales et la dynamique de quartier, notamment dans les QPV ;
- Renforcer la cohésion sociale, la coopération entre les partenaires locaux et la complémentarité avec les dispositifs existants.

Principes d'organisation et valeurs

Le LAEP sera organisé autour de principes essentiels, garantissant son identité et son accessibilité :

- **Libre adhésion** : les familles viennent au rythme souhaité, sans obligation de régularité.
- **Confidentialité et anonymat** : seules des données statistiques seront collectées à des fins d'évaluation.
- **Gratuité** : l'accès est libre et gratuit, pour toutes les familles, sans condition sociale ni inscription.
- **Respect de la laïcité et de la diversité** : accueil inconditionnel, neutre et bienveillant.

Ces principes sont la traduction concrète des besoins exprimés par les familles et les professionnels lors des concertations et temps d'observation sur le territoire.

Accessibilité, mobilité et communication

La priorité du projet est de garantir l'accessibilité géographique et sociale :

- Le LAEP sera situé dans un lieu facilement accessible, proche des quartiers et des transports, afin de limiter les freins liés à la mobilité des familles.

- L'itinérance éventuelle sur différents lieux de Firminy pourra être envisagée selon les besoins exprimés et la disponibilité des locaux.
- Une communication active et coordonnée sera mise en œuvre pour toucher l'ensemble des familles, en partenariat avec la CTG, les centres sociaux, les écoles, la PMI, la CAF et les acteurs de la petite enfance.
- La coopération avec ces partenaires permettra d'assurer une diffusion large et cohérente de l'information, de sensibiliser les familles aux services existants et d'orienter celles en situation de précarité ou d'isolement.

Moyens mis en œuvre

Pour atteindre ces objectifs, le LAEP s'appuiera sur :

- Des professionnels formés et accompagnés, garants des règles de vie du lieu et de l'accompagnement des familles.
- Des espaces d'éveil et de socialisation adaptés aux enfants, avec des activités ludiques, manuelles et sensorielles, toujours orientées vers l'épanouissement et le lien parent-enfant.
- Une régularité et lisibilité des temps d'ouverture, pour permettre aux familles de s'organiser et d'intégrer le LAEP dans leur quotidien.
- Une communication et coopération renforcées, pour garantir que toutes les familles soient informées et puissent bénéficier du LAEP, quel que soit leur quartier ou leur situation sociale.

En résumé, le LAEP de Firminy sera un lieu identifié, ouvert, souple et accessible, répondant aux besoins spécifiques du territoire tout en s'inscrivant dans la logique de la CTG Vallée de l'Ondaine.

Il constitue un outil de prévention, d'accompagnement à la parentalité et de cohésion sociale, plaçant l'enfant et la famille au cœur de son action.

❖ CADRE DE FONCTIONNEMENT

I - ACCUEIL DES FAMILLES

AMPLITUDE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

NOMBRE D'HEURES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Matin		LAEP'INOUE La Ricamarie		LAEP'INOUE Le Chambon Feugerolles	LAEP L'ENTRE NOUS Firminy 8h30-11h00	LAEP L'ENTRE NOUS Firminy 9h-11h30	5h
Après-midi			LAEP L'ENTRE NOUS Firminy 14h30-17h00				2.5 h

Amplitude hebdomadaire (en heures) : 2h30 ouverture public maximum

Amplitude annuelle (en heures) : 6 semaines de fermeture par an soit 46 semaines d'ouvertures pour 345 heures

Ouverture pendant les vacances scolaires : Oui ☒ Non ☐

CONDITIONS D'ACCUEIL

Âge des enfants pouvant être accueillis : 0 à 4 ans (jusqu'à 6 ans si porteur de handicap)

Nombre d'enfants admis par séance : 6 personnes admises en simultanée, 10 par séance en tout.

Nombre d'adultes admis par séance : 6 personnes admises en simultanée, 10 par séance en tout.

Participation financière demandée : Oui ☐ Non ☒

II - PERSONNEL

NOMBRE D'ACCUEILLANTS PAR SEANCE : 2

Nom des accueillants	Statut	Durée de travail hebdomadaire sur l'année	Formation initiale	Expérience professionnelle
A -GIUNTA Assunta	TITULAIRE	8 h (rotation sur 4 semaines)	BAPAAT Être accueillant en LAEP Niveau 1 – 2023- EPE Formation Montessori 3-6 ans – 2024 - AMA CAMPUS	Animatrice enfance – 35 ans d'expérience Spécialisée sur les 3-6 ans et la petite enfance, Intervenante (CLAS) Animatrice Parentalité en collaboration avec la référente
B-Mme RAHMA Sandra	TITULAIRE	8 h (rotation sur 4 semaines)	Auxiliaire de puériculture	28 ans d'expérience en petite enfance

			*Être accueillant en LAEP Niveau 1 –dec 2025- EPE	
C- Mme BOULICAUT Laetitia	TITULAIRE	8 h (rotation sur 4 semaines)	Adjoint technique d'animation *Être accueillant en LAEP Niveau 1 –dec 2025- EPE	15 ans d'expérience en accompagnement et encadrement petite enfance
D – Mme SZYJKA Djamila	TITULAIRE	8 h (rotation sur 4 semaines)	Auxiliaire de puériculture *Être accueillant en LAEP Niveau 1 – dec 2025- EPE	28 ans d'expérience en petite enfance

Exemple de rotation : Chaque accueillant fait 2 créneaux par semaine en moyenne.

Les binômes varient : chacun travaille avec les trois autres au fil de la rotation.

Équilibre assuré entre les 4 accueillants sur 4 semaines.

Semaine	Mercredi 14h30 – 17h00	Vendredi 8h30 – 11h00	Samedi 9h00 – 11h30
1	A + B	C + D	A + C
2	B + C	A + D	B + D
3	A + D	B + C	C + D
4	C + D	A + B	A + D

FORMATION CONTINUE ENVISAGEE

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE/SUPERVISION

Organisation : coordination à l'échelle du territoire CTG avec les équipes du LAEP'INOUE

Organisme prestataire : Différence et Changement

Nom et qualité de l'intervenant : à définir

Rythme des séances : 6 rencontres de 2 heures par an

AUTRES FORMATIONS :

* Formation Niveau 1 Être accueillant LAEP pour les 3 agents du service Petite Enfance session du 22 et 23 décembre 2025.

Formation continue en fonction des besoins ciblés par les équipes.

REUNION DE SERVICE ET DE COORDINATION

Les réunions de service :

- Elles seront mensuelles et animées par la responsable du service petite enfance

Les réunions de coordination auront lieu :

- 1 à 4 x par an (et autant que besoin si nécessaire) avec les services politique de la ville / CTG et petite enfance ainsi que les élu(es) concerné(es) par le domaine d'activité.

ACTIVITE DES ACCUEILLANTS :

Nombre d'heures de travail annuel des accueillants **hors des temps d'accueil** (par personne) :

- Accueillant 1 : 92 h au LAEP temps de préparation (1/2 heure avant et après par séance), 23 h de réunion de coordination, 18h de séance d'APP et 7h de réseau LAEP départemental.
- Accueillant 2 : 92 h au LAEP temps de préparation (1/2 heure avant et après par séance), 23 h de réunion de coordination, 18h de séance d'APP et 7h de réseau LAEP départemental.
- Accueillant 3 : 92 h au LAEP temps de préparation (1/2 heure avant et après par séance), 23 h de réunion de coordination, 18h de séance d'APP et 7h de réseau LAEP départemental.
- Accueillant 4 : 92 h au LAEP temps de préparation (1/2 heure avant et après par séance), 23 h de réunion de coordination, 18h de séance d'APP et 7h de réseau LAEP départemental.

Descriptif sommaire des activités (réunions d'équipe, communication externe, APP travail administratif, autre...)

Au Pôle Parentalité – Centre d'Animation de Firminy Vert :

- Aménagement de l'espace dédié au LAEP, distinct des autres activités.
- Rangement après chaque séance.
- Débriefing post-accueil.
- Rencontre avec les responsables pour des réunions d'équipe et coordination.
- Création de liens entre partenaires et professionnels.
- Participation aux réunions du réseau LAEP départemental.

Au local Sous Paulat :

- Installation et aménagement de l'espace dédié au LAEP.
- Rangement après chaque séance.
- Débriefing post-accueil.
- Rencontre avec les responsables pour réunions d'équipe et coordination.
- Création de liens entre partenaires et professionnels.
- Participation aux réunions du réseau LAEP départemental.

Participation au réseau départemental des LAEP : Oui



Non



III MOYENS MATERIELS

LOCAUX



LOCAL INDEPENDANT



LOCAL INTEGRE DANS UNE AUTRE
STRUCTURE

Centre social

Equipement d'accueil d'enfants

Administration

Autre, préciser



Descriptif sommaire, aménagements prévus, équipement (mobilier, jeux...) :

Des investissements sont prévus pour la fonction de ces locaux au niveau de la Mairie et un dossier FPT va être déposé pour l'investissement dans l'achat de matériels, mobilier et jeux. Nous allons également du matériel de motricité de l'ancienne crèche de Firminy Vert.

IV PARTENARIAT

- Partenaires financiers : CAF, Commune de Firminy
- Professionnels petite enfance : toutes les structures d'accueil du jeune enfant de la commune, PMI
- Réunions de bilan entre les LAEP des 3 communes
- Travailleurs sociaux : Du département, de la prévention spécialisée et du CCAS
- Autres : Adultes relais du service Politique de la Ville, Centres Sociaux Maison Pour Tous, Soleil Levant et Centre d'Animation de Firminy Vert, associations habitantes O quartier Vert, Tardiv' en Action, Firminy Cosmopolite, Association du Centre-Ville, Associations d'œuvres solidaires Emmaüs, Secours Catholique, Croix Rouge, associations de parents d'élèves, écoles maternelles et élémentaires, cada

- Comité de pilotage :

Composition :

Catégorie	Membres / Représentants	Rôle / Missions clés
 Représentants municipaux	Mme Béatrice MOUNIER – Élu Petite Enfance & Affaires Scolaires Mme Morgane CARVALHO – Resp. Animation Sociale et Politique de la Ville Mme Christelle CASTANET – Resp. Petite Enfance Mme Carine GAGNAIRE – Resp. Affaires Scolaires & Réussite Éducative	Pilotage politique- Suivi budgétaire- Décisions stratégiques- Coordination et mise en œuvre municipale

Catégorie	Membres / Représentants	Rôle / Missions clés
 Professionnels de la petite enfance / Animatrices LAEP	Accueillantes LAEP Mme Muriel PERRET – Resp. RPE	Retour terrain & besoins des familles- Expertise petite enfance- Animation et accueil
 Partenaires institutionnels et sociaux	CAF : Mme Laurence LEBRE PMI : Mme Laure KAWAYE, Mme Anne VAUTRIN CTG Vallée de l'Ondaine : M. David SUBIT Centres sociaux : Mme Marine CHAGNY, Mme Nadera RIAHI, Mme Céline VERICEL	Financement & aides parentales- Santé & développement de l'enfant- Coordination territoriale- Soutien aux familles
 Représentants des familles	Parent(s) référent(s)	Retour d'expérience- Expression des besoins- Co-construction du fonctionnement

Fréquence prévue des réunions : 1 fois par an

❖ PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	PRODUITS
---------	----------

60 : Achats	800 €	70623 : PS reçue de la CAF	11 775 €
-------------	-------	----------------------------	----------

61 : Services extérieurs		70624 : Fonds d'accompagnement CAF (FPT)	
62 : Autres services extérieurs	2200 €	70626 : Bonus territoire	9 340 €
63A : Impôts et taxes liés aux frais de personnel		70642 : Part usager non déductibles PS	
63B : Autres impôts et taxes		708 : Produit des activités annexes	
64 : Frais de personnel	25 550 €	741 : Subvention Etat	
65 : Autres charges de gestion courante		742 : Subvention région	
66 : Charges financières		743 : Subvention département	
67 : Charges exceptionnelles		744 : Subventions communes	7 135 €
68 : Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions		7451 : PS MSA	
69 : Impôts sur les bénéfices		7452 : Subvention exploitation CAF	
86 : Contributions volontaires	11 000 €	746 : Subvention collectivité	
		748 : Subvention autre entité public	
		75 : Produits de gestion	
		76 : Produits financiers	
		77 : Produits exceptionnels	
		78 : Reprise amortissement	
		79 : Transfert de charges	
		87 : Contrepart contrib titre grat	11 000 €
Total : 39 250 €		Total : 39 250 €	

NB : 345 heures de fonctionnement + 122h d'ouverture de préparation, réunions d'équipe et de réseau départementale = **467 heures** total pris en compte pour le financement.

L'ENTRE NOUS

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

REGLEMENT INTERIEUR

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : LAEP L'ENTRE NOUS

ADRESSE : 5 rue de l'Ecole 42700 FIRMINY / 2 chemin de Sous- Paulat 42700 FIRMINY

TELEPHONE : 06 77 48 45 30

MAIL : ccastanet@ville-firminy.fr

DATE D'OUVERTURE : janvier 2026

AMPLITUDE D'OUVERTURE PREVUE : 46 semaines d'ouverture par an, 14h30-17h le mercredi, 8h30-11h30 le vendredi et 9h-11h30 le samedi.

Article 1 :

La commune de Firminy par le biais des services politique de la Ville et petite enfance gère le lieu d'accueil enfants parents fonctionnant : 5 rue de l'école et 2 chemin de Sous-Paulat

Les conventions établies

- ❖ avec le Conseil départemental en date du
- ❖ avec la caisse d'Allocations familiales en date du.....

précisent les modalités de fonctionnement et la participation financière de ces organismes.

Article 2 :

Il est ouvert :

Mercredi de 14h30 à 17 heures,
Vendredi de 8h30 à 11h00,
Samedi de 9h à 11h30.

Article 3 :

L'accueil est assuré par 4 accueillantes.

- Mme GIUNTA Assunta
- Mme RAHMA Sandra
- Mme BOULICAUT Laetitia
- Mme SZYJKA Djamila

Le personnel est soumis à la discrétion professionnelle.

Article 4 :

Sont accueillis dans ce lieu tous les enfants jusqu'à 4 ans révolus (6 ans s'ils sont porteurs de handicap) accompagnés d'un de leurs parents ou des deux, d'un membre de leur famille ou éventuellement de leur assistant familial. Ceux-ci doivent rester obligatoirement avec l'enfant pendant tout le temps d'accueil.

Pour des raisons de sécurité et de qualité de l'accueil, le maximum de personnes - enfants et adultes-pouvant être accueillis simultanément est fixé de 12 à 15 selon le site.

En conséquence, les accueillants peuvent être amenés à refuser ponctuellement l'accueil d'une ou plusieurs familles pour respecter les conditions d'accueil prévues.

Article 5 :

La fréquentation de ce lieu est gratuite.

Article 6 :

Le principe de l'anonymat est respecté. Il sera demandé aux participants le prénom de l'enfant, son âge et le lien avec l'adulte qui l'accompagne ainsi que le secteur géographique de résidence

Article 7 :

La présence dans ce lieu nécessite aucune inscription préalable et aucune régularité de fréquentation.

Article 8 :

Pendant le temps d'accueil, l'adulte qui accompagne l'enfant en est responsable.

Article 9 :

Chaque personne accompagnante s'engage à respecter le cadre et les règles définis dans ce lieu.

Article 10 :

Les accueillants bénéficient d'une supervision ou de séances d'analyse de la pratique professionnelle à raison d'au moins 6 fois par an assurées par Différences et Changements organisme ou tout autre organisme choisi par la CTG Vallée de l'Ondaine.

Le but est d'aider les accueillants à :

- Réfléchir sur leur pratique professionnelle.
- Prendre en compte les attentes et les difficultés des familles, tout en ne dépassant pas leur cadre d'intervention ni leur champ de compétence.
- Construire l'analyse distanciée des situations.

Article 11 :

Il est mis en place un **Comité de pilotage** qui se réunit une fois par an.

Sa mission est de :

- Garantir le respect des orientations et des objectifs du lieu d'accueil.
- Prendre connaissance de ce qui s'y vit et valide le bilan de l'année écoulée.
- Donner des orientations sur le fonctionnement de la structure.

Sa composition :

- Gestionnaires du lieu d'accueil enfants-parents
- Accueillants
- Représentants des organismes financeurs ¹
 - Commune
 - Communauté de communes
 - Conseil départemental
 - Caisse d'Allocations familiales.
- Représentants des personnels de la petite enfance.
- Travailleurs sociaux ou représentants des services sociaux.
- Autres

Article 12 :

Ce règlement intérieur sera porté à la connaissance de chaque utilisateur de ce lieu.

Les règles de vie du lieu sont spécifiées dans un document annexe au Règlement Intérieur et affichées dans le LAEP.

Fait à , le..... .

Signature du gestionnaire

LIEU ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

PROPOSITION DE FICHE DE POSTE

Document 4

MISSIONS	• Créer un espace d'échange et de convivialité ouvert aux enfants et aux parents ou adultes ayant la responsabilité de l'enfant. • Aménagement de l'espace. • Présentation des règles de vie du lieu et du respect de leur mise en œuvre. • Être responsable du lieu : garantir le bon fonctionnement matériel, veiller au bien-être de chacun au sein du groupe. • Accompagnement aux jeux. • Accueil des enfants et des adultes. • Faire vivre le lieu, avec des valeurs fondées sur l'écoute, la parole, la tolérance et le respect mutuel des adultes et des enfants. • Accueil en binôme (favoriser la complémentarité des accueillants). • Soutien à la fonction parentale. • Écoute empathique. • Écoute de l'enfant. • Être en capacité de communiquer avec les différents partenaires (mairie, réseau, institutions...).
QUALITES RELATIONNELLES	• Écoute. • Disponibilité. • Aptitude à nouer un bon relationnel. • Discrétion. • Adaptabilité.
QUALIFICATIONS REQUISES	Aucun diplôme n'est expressément requis mais la fonction d'accueillant nécessite des compétences liées à la petite enfance et aux relations humaines. La majorité des professionnels sont des infirmières-puéricultrices, des auxiliaires de jeunes enfants, des éducatrices de jeunes enfants, des psychologues, des travailleurs sociaux, CESF animateurs, enseignants.... Des formations ou une expérience professionnelle sur le développement de l'enfant et sur les relations parents enfants sont nécessaires.

<u>COMPETENCES</u> Savoir	• Connaissance sur le développement physique et psychologique de l'enfant de moins de 6 ans. • Savoir observer et comprendre le fonctionnement de l'individu pour construire des réponses adaptées.
Savoir être	• Renoncer à une posture de conseil et à la fonction que l'on peut occuper par ailleurs. • Être dans une position d'écoute empathique. • Être dans une posture de non-jugement et de non-interprétation, dans le respect de la différence de l'autre. • Tenir une distance professionnelle. • Faire preuve d'adaptation et de réactivité : gérer l'inattendu.
Savoir faire	• Favoriser l'expression et la circulation de la parole. • Soutenir par la parole et les gestes, les découvertes de l'enfant et ses relations à l'adulte. • Poser des actes auprès de l'enfant pouvant être imité et servir de « référence » tant à l'enfant qu'à l'adulte. • Travailler en équipe. • S'interroger sur sa pratique et la partager avec d'autres professionnels. • Dédramatiser les conflits. • Soutenir, valoriser les compétences parentales.



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

DOSSIER LABEL LOIRE

ANNEXES

Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep)**1. Objectifs et nature de l'activité des Laep**

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

2. Principes d'intervention

La diversité des Laep soutenus par la prestation de service de la branche Famille s'exerce à l'intérieur d'un cadre structurant.

Le projet du Laep doit répondre aux principes suivants :

- **l'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent** : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne ;
- **les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants** : le Laep ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi ;
- **la participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité** : la fréquentation du Laep repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille. Pour garantir l'anonymat, le Laep ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) ;

- **la gratuité ou une participation modique est retenue.** La fréquentation d'un Laep ne peut être conditionnée par l'exigence d'un paiement. Lorsqu'une participation est demandée aux familles, celle-ci doit privilégier les contributions en nature laissées à l'appréciation des familles (participation au goûter par exemple) ;
- **les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils :** les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

3. **Conditions de fonctionnement et d'encadrement des Laep**

A- Le public accueilli et l'information des familles

Le Laep est en premier destiné à accueillir de jeunes enfants âgés dès leur naissance et jusqu'à leurs six ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif.

Les assistants maternels, qui constituent la grande majorité des adultes référents qui accompagnent les enfants, doivent privilégier les activités proposées par le relais petite enfance (RPE), lorsqu'il en existe sur le territoire, de façon à ne pas « prendre la place » des familles dans ces structures.

Afin de faciliter la connaissance par les familles des Laep proches de leur domicile, les coordonnées des Laep doivent être disponibles sur le site www.mon-enfant.fr et régulièrement mises à jour par le gestionnaire.

B- Le travail en partenariat et/ou en réseau

Le projet de fonctionnement d'un Laep ne peut se concevoir qu'au moyen d'un partenariat actif entre les différents acteurs du territoire, notamment la protection maternelle et infantile, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, les RPE, etc.

Ainsi, le travail en partenariat et/ou en réseau a pour objectif de :

- partager un diagnostic, de suivre et faire connaître l'activité des Laep et d'en dresser le bilan ;
- organiser l'échange sur les pratiques et outils professionnels pour éviter l'isolement des accueillants ;
- mutualiser dans la mesure du possible les séances d'analyse de la pratique ou de supervision et/ou l'organisation de sessions de formation.

Ce travail s'inscrit dans le cadre, soit :

- d'un comité de pilotage propre au Laep ;
- d'un comité de pilotage lié au schéma départemental de services aux familles ; CTG et Grandir en Milieu Rural
- d'un réseau de Laep ou d'un réseau d'acteurs relatifs à la parentalité dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) en particulier.

C- Le développement d'actions ou d'activités complémentaires

Au regard du diagnostic des besoins de la population ou de la demande du public accueilli, le gestionnaire du Laep peut développer des actions ou activités complémentaires (groupes de parole, réunions ou conférences thématiques, programme d'ateliers ou d'activités enfants-parents, ouverture d'un accueil pour les plus grands, etc.).

Dans ce cas, elles doivent se dérouler en dehors du temps d'ouverture du Laep et n'ouvre pas droit à la prestation de service.

Toutes ces actions ou activités complémentaires peuvent être valorisées dans le cadre des Reaap et peuvent être communiquées auprès des familles au moyen des initiatives locales du site www.mon-enfant.fr.

D- L'équipe d'accueillants

A chaque séance, au moins deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques à ce lieu, de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. La présence d'accueillant(s) supplémentaire(s) peut être préconisée en fonction de la capacité d'accueil du lieu.

Un accueillant est un professionnel (salarié du Laep ou mis à disposition) ou un bénévole. Les accueillants sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep. Ils bénéficient d'analyse de la pratique régulièrement et/ou de supervision.

La fonction et la compétence d'accueillant est valorisée auprès des personnes accueillies, quelles que soient la formation ou la profession exercée par l'accueillant ou le statut de l'accueillant (bénévole/salarié). Pour cela, une formation à la posture d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillants).

La neutralité des accueillants s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles sur le même territoire (professionnel d'une autre structure, assistant de service social par exemple).

L'équipe d'accueillants se réunit régulièrement pour approfondir et discuter le fonctionnement de son projet.

Les accueillants doivent par ailleurs participer à des séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision (8 heures par accueillant et par an minimum).

La régularité des séances favorise en effet la qualité des pratiques :

- L'analyse de la pratique permet d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver enfin la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies ;
- La supervision permet au professionnel de réfléchir individuellement avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers.

L'analyse de pratique et/ou la supervision sont menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe.

Elles se distinguent des temps d'information et de coordination de l'équipe.

Le gestionnaire est garant du projet mis en œuvre par l'équipe d'accueillants (salariés, bénévoles, mis à disposition).

4. Financement par la branche Famille

L'étude du respect du référentiel s'effectue au moyen de l'étude des pièces justificatives suivantes :

- **Projet de fonctionnement** comportant les caractéristiques de l'environnement, l'origine et les objectifs du projet, les moyens humains et matériels, le partenariat, un planning de service mentionnant les heures de fonctionnement (qui correspondent à l'addition du nombre d'heures d'ouverture du service pour l'accueil enfants parents au nombre d'heures d'organisation de l'activité) ;
- **Attestation d'activité prévisionnelle en début d'année, et réelle en fin d'année ;**
- **Le budget prévisionnel et le compte de résultat.**



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

EVALUATION ANNUELLE

A joindre à l'imprimé de déclaration annuelle Cnaf

ANNEE 20...

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS :

Commune et/ou quartier d'implantation :

DATE D'OUVERTURE :

CAPACITE D'ACCUEIL :

ACCUEILLANTS (Nom-Prénom - Diplôme(s)-Formation(s)) :

REMPLACEMENTS OU ABSENCES EN COURS D'ANNEE :

Nom du prestataire APP :

Comité de pilotage

Oui

Non

Si oui, indiquez la date :

❖ ANALYSE QUANTITATIVE ANNUELLE
(Cf outil de suivi proposé par le réseau)

1- OUVERTURE AU PUBLIC :

Horaires et séances Jours	Matin			Après midi		
	Horaires	Nombre de séances réalisées		Horaires	Nombre de séances réalisées	
		<i>période scolaire</i>	<i>période hors scolaire</i>		<i>période scolaire</i>	<i>période hors scolaire</i>
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

Nombre total de séances (= demi-journées d'accueil) :

Nombre de fermetures de séances :

Motifs :

2- FREQUENTATION

2-1 Nombre de passages* dans l'année.

* Comptabiliser l'enfant ou l'adulte à chaque venue au Laep - Ne pas compter les enfants à naître

Mois	Nb SEANCES	Nb PASSAGES ENFANTS *	MOYENNE ENFANTS/SEANCE	Nb PASSAGES ADULTES *
JANVIER				
FEVRIER				
MARS				
AVRIL				
MAI				
JUIN				
JUILLET				
AOUT				
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				
DECEMBRE				
TOTAUX				
MOYENNE				

2-2 Nombre de familles concernées

➤ Nombre Enfants différents ayant fréquentés le lieu

A naître	0-2 ans	2-4 ans	4-6 ans	Total

Dont Nombre d'enfants nouveaux dans l'année :

➤ Nombre d'Adultes accompagnants différents ayant fréquentés le lieu

* Préciser le lien avec l'enfant

Mère	Père	Grand-parent	Couple parental	Assistant maternel	Autre *	Total

--	--	--	--	--	--	--

➤ **Dont Nombre de Familles** nouvelles dans l'année :

3- COMMENTAIRES DES CHIFFRES

Objectifs atteints totalement, partiellement, non atteints :

Evolution par rapport aux années précédentes :

Analyse des résultats - facteurs explicatifs :

❖ ANALYSE QUALITATIVE

- Effets observés en lien avec le projet concernant les enfants et les adultes accueillis, les accueillants, la gestion du lieu, la dynamique locale...

- Freins, obstacles dus au fonctionnement de la structure et/ou au contexte extérieur :

- Facteurs facilitant le bon fonctionnement du lieu d'accueil :

- Efficacité des actions de communication et de promotion du lieu :

- Pertinence des outils utilisés :

- Observations les plus significatives, analyse des évolutions constatées, réajustements envisagés, vie du réseau, formation...

- Autres commentaires, questionnements, perspectives...

